

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

154x05

## DROITS DE PLACE : TARIFS

Par délibération du 26 octobre 2004, le tarif des droits de place sur le domaine public a été fixé à 2,40 € le mètre carré à partir du 1<sup>o</sup> janvier 2005.

Considérant que ce tarif n'a pas été augmenté depuis cette date et pour tenir compte de l'augmentation générale des prix constatée depuis cette date, Monsieur le Maire propose de le porter à **2,45 €** le mètre carré.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- DECIDE de fixer le tarif des droits de place sur le domaine public à **2,45 €**, le mètre carré à partir du **1<sup>o</sup> janvier 2006**.

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 17 octobre 2005

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER